

de la suppression des peines d'emprisonnement à court terme et de la modification des articles relatifs à la récidive, tels nous semblent être les moyens de combattre la récidive, indiqués par l'étude même des causes qui la produisent et la développent.

C'est sur ce terrain, croyons-nous, que doit être portée la grave question qui préoccupe à si juste titre l'opinion publique; c'est là seulement qu'elle peut être définitivement résolue, sans qu'il soit nécessaire de faire de trop grands efforts ni d'apporter à notre législation pénitentiaire et pénale des modifications trop difficiles à réaliser. Le chemin est tracé: les lois protectrices de l'enfance sont pendantes devant le Sénat; les institutions de patronage existent, il suffit de les développer; la loi de 1875 existe, il suffit de l'appliquer, ce qui est le devoir du gouvernement; la révision du Code pénal est préparée par d'importants travaux et par des expériences faites à l'étranger. Ce qu'il faut, pour arriver au but, c'est de la bonne volonté et surtout de la persévérance.

Il se peut d'ailleurs que le développement actuel de la récidive réclame un expédient immédiat et énergique: nous avons indiqué dans quelle mesure l'extension de la loi sur la transportation nous paraissait utile et possible; nous avons proposé l'établissement de *maisons de travail*.

Ces moyens pourront enrayer le mal. Mais ils ne le guériront pas; ils ne l'empêcheront pas de se reproduire avec la même régularité, avec la même gravité progressive; pour le guérir, pour le faire disparaître, il faut l'atteindre, non dans ses effets, mais dans ses causes.

Il serait inutile, croyons-nous, de *réprimer* la récidive, si le législateur ne cherchait, en même temps, à la *prévenir*.

M. LE PRÉSIDENT. — La discussion de ce rapport est renvoyée à la prochaine séance. Il sera imprimé et distribué dans le *Bulletin*.

La séance est levée à 10 heures et demie.

LA

PRISON CELLULAIRE DE NUREMBERG ⁽¹⁾

La prison cellulaire de Nuremberg fut ouverte en 1868. A la date du 1^{er} janvier 1879, elle avait reçu 4,319 détenus, et, sans compter les frais de construction, un million et demi de marcs avait été déboursé.

Il n'est pas inutile de rappeler que le système de l'isolement n'entra dans la législation bavaroise que le 10 novembre 1861, que le temps de l'emprisonnement en cellule n'exécède pas 3 ans et 6 mois, et que, nonobstant l'abréviation de durée attachée à ce mode d'exécution des peines, après l'expiration d'une année l'isolement absolu peut cesser dans tous les cas où, à raison du caractère du détenu, le travail en commun n'offre pas de dangers pour les autres.

La prison est située sur la route nationale de Nuremberg à Fürth, à vingt minutes des portes de la première ville et à trois quarts d'heure de la seconde. Au nord et au sud, s'étend le plateau sablonneux que la Pegnitz coupe par une large tranchée, et qui, semé d'habitations agglomérées, est borné, dans le lointain, par une chaîne de petites hauteurs; à l'est se profile en traits marqués la vieille ville d'Empire, partagée en deux moitiés par le fleuve et dominée par la forteresse, assise sur des rochers à pic, pendant que la cité sœur de Fürth, avec son beffroi imposant, et la ligne qui porta, aux temps de la guerre de trente ans, un camp fortifié de Wallenstein, arrêtent la vue du côté de l'ouest.

Immédiatement auprès de la route nationale, court la voie ferrée de la Ludwigsbahn qui relie Nuremberg à Fürth. L'établissement d'une halte dans le voisinage de la prison faciliterait

(1) *Das Cellengefangniss Nürnberg*, von Adolph Streng, Gefängniss-Direktor. — Stuttgart, 1879.

les communications, que l'éloignement de Nuremberg rend pénibles; la réalisation de ce vœu déjà ancien est en perspective. Au nord, la surface occupée par le pénitencier confine à la Pegnitz. On a pratiqué, au sein de la berge escarpée du fleuve, un réservoir couvert et muré, dans lequel débouche le principal canal de la maison; la décharge est reçue par le fleuve, pour le surplus de ce qui sert à l'irrigation des champs attenants.

L'isolement dont bénéficiait la prison, à l'époque de son érection, a presque entièrement disparu. Chaque année voit de nouveaux bâtiments s'élever avec une rapidité surprenante sur la route de Fürth: des établissements industriels d'une grande importance ont été construits près d'elle, et, si l'on veut éloigner du mur d'enceinte, à l'est et à l'ouest, un voisinage directement préjudiciable à ses intérêts, il faudra faire au plus tôt de nouvelles acquisitions de terrains. On aurait certainement acheté à meilleur compte au début, lorsque le prix du sol était celui de terres arables de qualité médiocre, tandis qu'à présent les voies projetées le long du mur d'enceinte lui donnent la valeur des terrains de construction, qui s'accroît d'année en année.

La prison est à environ 12 mètres au-dessus du niveau de la Pegnitz, édifiée sur un terrain de sable, que traversent profondément des couches d'argile et de grès, et qui abonde en eau. Le mur d'enceinte embrasse une surface de 4 hectares, sur les 10 qui forment la contenance totale de l'établissement. Il est séparé de la route par un large espace entouré d'une grille de fer. Il y a entre les jardins et les constructions deux grandes et deux petites maisons affectées aux employés et aux gens de service. A l'ouest du pénitencier, existent quatre maisonnettes qui étaient déjà bâties, lorsque l'État les acheta pour y loger le personnel du service.

Le choix de Nuremberg fut motivé par la situation centrale de la ville et l'importance du développement de l'industrie dans les deux cités voisines, qui parut de nature à assurer aux détenus des occupations nombreuses et rémunératrices. On prit en considération pour l'emplacement les conditions hygiéniques singulièrement favorables qu'il offrait et le bon marché du sol à l'époque de la construction. Le terrain fut acquis au printemps de 1864. M. de Voit, qui dressa les plans, avait visité les prisons les plus récentes de France, de Belgique et d'Angleterre et les maisons cellulaires de Bruchsal et Moabit. Il consulta aussi

un rapport détaillé de M. Füsslin, ancien directeur de Bruchsal. M. Lang fut chargé de la conduite des travaux.

La conception de l'édifice est simple. Elle se manifeste dans les lignes extérieures. D'une rotonde importante se détachent deux ailes orientées de l'est à l'ouest, la façade au sud. Deux autres ailes se dirigent vers le nord, reliées au corps de bâtiment par des murs intermédiaires: cette disposition a eu pour objet d'éviter la formation d'angles trop aigus. Le bâtiment de l'administration s'étend du côté du sud; il adhère à un avant-corps peu élevé, qui se partage en deux ailes, et renferme l'hôpital avec les cellules de réception.

Les matériaux ont été empruntés au grès rouge des environs de Nuremberg, qu'on taille en grands carreaux, et qui sert habituellement aux constructions des maisons particulières.

D'après le plan primitif, la rotonde centrale et le bâtiment de l'administration devaient dépasser les quatre ailes de la hauteur d'un étage. Un mur élevé, garni d'un parapet et d'un chemin de ronde, un autre parapet à créneaux, couronnant l'entablement des ailes, une tour crénelée, assise sur le bâtiment de l'administration, étaient destinés à donner une forme plastique à l'idée qui avait présidé à la conception de l'ensemble.

Au printemps de 1865, la construction commença. Le mur d'enceinte, les gros murs du bâtiment de l'administration, de la rotonde centrale et des ailes de l'est, de l'ouest et du nord-ouest sortirent peu à peu du sol, conformément au plan. L'année suivante, la direction des travaux acquit la conviction que l'exécution de ce plan dépasserait de beaucoup les fonds alloués. La question d'argent contraignit à sacrifier l'extérieur aux nécessités financières. La tour projetée en demeure à la base disgracieuse qui surmonte le pignon du bâtiment de l'administration; la rotonde centrale fut déprimée, ainsi que le bâtiment de l'administration, et leurs toitures mises presque en ligne avec celles des ailes: changement qui, surtout à l'intérieur de la rotonde centrale, détruit la symétrie de la manière la plus désavantageuse. L'édifice n'a plus de structure marquée: la saillie derrière le mur d'enceinte, pour lequel le plan n'a pas été modifié, est insuffisante, et la façade du bâtiment de l'administration cesse de répondre aux conditions imposantes de la construction.

Les habitations des employés et le mur d'enceinte furent achevés à la fin de l'année 1867. Le bâtiment de l'administra-

tion, la rotonde et trois ailes étaient déjà couvertes. Mais malgré les changements capitaux apportés au plan et les économies ainsi réalisées, les ressources accordées étaient épuisées en ce sens qu'on s'attendait à ce que les dépenses pour l'achèvement du pénitencier excédassent notablement le devis. Si l'on voulait que la construction de la quatrième aile du nord-est ne fût pas différée trop longtemps, il fallait trouver les moyens de l'ériger à bien meilleur marché. Cependant la direction des travaux était passée aux mains de M. Hermann.

On se décida d'abord à user de matériaux moins coûteux. Au lieu de pierres de taille, on se servit, pour les gros murs, de briques revêtues d'une couche de chaux hydraulique de la couleur du reste de l'édifice. Les montants des portes furent de grès, et non de granit, comme celles des autres ailes; les combles, en bois, non en fer. On choisit des systèmes de chauffage et de latrines plus simples. La principale économie fut atteinte grâce à l'emploi de détenus à la construction de cette aile. La prison en reçut, dès le 1^{er} janvier 1868. Après que, pendant les premiers mois, les ailes de l'ouest et du nord-ouest eurent été achevées par eux, le nombre de ceux qu'on put occuper à des travaux de construction et de terrassement s'éleva à 300 environ, et la construction de la quatrième aile fut entreprise. Outre les labours relatifs à l'édification, il y avait encore des terrassements considérables à effectuer : niveler les cours spacieuses, garnir les jardins, emporter les déblais. L'accomplissement de ces tâches par des détenus ménagea la caisse de l'État, et le procédé se recommanderait, dans une mesure plus large, pour la construction de nouvelles prisons.

Une allée de voitures large et plantée de marronniers conduit de la route nationale de Fürth à une poterne établie dans le mur d'enceinte. Cette poterne a deux portes en fer forgé dont la seconde est toujours sous double clef. On a disposé le sol en pont-levis. A droite, se trouve l'entrée de la loge du concierge et de la salle d'attente, à laquelle attient une chambre mortuaire. A gauche, un vaste corps de garde avec escalier menant au mur d'enceinte. Celui-ci présente la forme d'un décagone, long de 710 mètres, haut de 5^m,80, couronné à l'extérieur, d'un parapet crénelé en grès, et, à l'intérieur, d'une balustrade en fonte de fer. Le mur a, dans le bas, l'épaisseur d'un mètre; parvenu à l'élévation de deux mètres, il n'a plus que celle de 72 centi-

mètres, qu'il conserve jusqu'au sommet. La base, profonde de 72 centimètres, est en briques; le mur, en carreaux de grès. Le chemin de ronde entre le parapet et la balustrade a une largeur de 80 centimètres et est dallé de granit. Sur le mur débordent quatre tourelles crénelées en grès, qui servent de postes aux soldats. Les frais de construction se sont élevés à 131,450 marcs.

De la poterne on pénètre dans la cour dite des étrangers; elle est plantée et séparée par des murs et des portes en fer des vastes jardins et des cours spacieuses qu'enveloppe le mur d'enceinte. Un escalier libre conduit au bâtiment de l'administration et l'on traverse les bureaux des employés pour arriver à la rotonde.

Au rez de chaussée du bâtiment de l'administration, sont des magasins, des vestiaires, le réfectoire. L'entresol est occupé, d'un côté, par l'appartement du surveillant en chef, le bureau du directeur, le secrétariat, l'appartement de l'aumônier catholique et la bibliothèque; de l'autre, par la salle des conférences, le bureau de l'administrateur, celui des travaux de construction et l'appartement de l'aumônier protestant. L'avant-corps renferme, au rez de chaussée, des magasins, des bains, des cellules de réception, des cellules de malades et des chambres mortuaires; à l'entresol, l'appartement du médecin, la pharmacie, la chambre de l'infirmier en chef, celle du surveillant, des cellules de malades et des salles communes.

La rotonde forme un dodécagone, d'un diamètre de 15^m, 50 et d'une élévation de 17^m, 70. La coupole en fer a un plafond vitré, d'un diamètre de 6^m, 40, et trois grandes fenêtres cintrées, de 9^m, 40 de hauteur et de 2^m, 35 de largeur. La lumière et l'air se répandent à flots dans le vide. Les quatre ailes voûtées convergent à la rotonde; elles sont éclairées par six vitrages, d'une surface de 9^m, 40, et une fenêtre cintrée, de 9 mètres de haut, et 2^m, 40 de large, placée dans le mur de pignon.

La rotonde est reliée au rez de chaussée et aux étages des ailes par deux escaliers tournants et des galeries en fer. Au second étage, ces deux galeries aboutissent à un marchepied central, soutenu par trois colonnes en fer. Le surveillant en chef a sa place ordinaire sur ce marchepied de la rotonde, d'où il embrasse facilement les quatre ailes d'un coup d'œil: aucune porte ne peut s'ouvrir sans qu'il le remarque. Deux escaliers en fer, l'un droit, au bas, et l'autre à spirale, au sommet, éta-

blissent dans chaque aile, la communication du rez de chaussée et des étages. Le parquet des galeries est en tôle, avec un revêtement de tresses de cordes, qui amortit le son. Pour la quatrième aile, on a préféré des plaques de fer cannelées, parce qu'elles présentent plus de solidité. Les escaliers, les galeries et le marche-pied sont d'un travail achevé; ils n'ont pas encore coûté un seul pfennig de réparation. Les dépenses ont atteint, de ce chef, 52,972 marcs.

Au rez de chaussée des ailes, se trouvent la cuisine, la boulangerie, la blanchisserie, la sécherie, les serrureries, les menuiseries, l'atelier de vernissage, les forges, des magasins de fer, de paille et autres, les cachots.

La première aile renferme, à l'entresol, les cellules des menuisiers; au premier et au second étages, celles des tailleurs. La deuxième est occupée, à l'entresol, par les cellules des tisseurs; au premier étage, par celles des cordonniers; au second, par celles des relieurs. La troisième sert à l'habitation des ébénistes, à l'entresol; des cordonniers et des détenus employés à l'extérieur, au premier étage; des serruriers et des relieurs, au second. L'aile du nord contient, à l'entresol, les cellules des menuisiers; au premier étage, celles des jardiniers; au second, celles des serruriers et des menuisiers. Les huit premières chambres autour de la rotonde sont affectées aux gardiens.

Deux portes, au second et au troisième étages, mènent de la rotonde à l'église, qui comprend deux étages du bâtiment de l'administration. C'est une salle de 22 mètres de long, de 15^m,50 de large et de 8^m,30 de haut. L'autel et la chaire sont sur une tribune tenant toute la largeur du côté sud, et communiquant avec la sacristie.

L'église a un orgue et 248 stalles doubles, supportées par un plancher à gradins, et recouvrant une surface de 223 mètres carrés. Le dernier rang est à 7^m,36 au-dessus du sol. Les stalles ont une élévation de 1^m,73, une largeur de 0^m,55 et une profondeur de 0^m,75; elles ferment et sont munies d'une planchette, pour s'asseoir, et d'une autre, attachée de côté, qu'on peut abaisser, pour s'agenouiller. La surveillance des gardiens est, paraît-il, rendue difficile par la disposition des stalles, dont les rangs inférieurs masquent les places du haut. Les stalles et le plancher ont coûté 4,112 marcs; l'autel, la tribune et la balustrade, 873; l'orgue, 2,463 marcs 43 pfs.

Les deux écoles se trouvent au deuxième étage des bâtiments intermédiaires qui rattachent les ailes de l'est et de l'ouest au bâtiment de l'administration. Elles n'embrassaient, à l'origine, qu'un étage; mais l'établissement des stalles révéla la nécessité de les élever d'un second étage, en sorte qu'elles occupent actuellement une surface de 52 m. 20 c. carrés et n'ont pas une hauteur moindre de 6 m. 20 c. Chacune d'elles est pourvue de 32 stalles. Les stalles sont élevées de 1 m. 73 c., larges de 0,55 c., et profondes de 0,72 c.; elles ont une planchette servant de siège et un pupitre à charnière. Il serait à souhaiter, dit M. Streng, qu'elles ne fussent pas fermées par dessus, ou, du moins, qu'elles ne le fussent qu'à moitié, de façon à ce que la voix du détenu éveillé moins d'écho, et que le jour tombât mieux sur le pupitre par les temps sombres. L'organisation de chaque école (stalles et chaire) a demandé 572 marcs.

L'auteur rappelle que M. Stevens, dans son ouvrage sur les prisons cellulaires, considère la cellule comme la partie la plus importante. « Elle tient lieu, en effet, de ce qui, dans l'emprisonnement collectif, est représenté par le dortoir, le réfectoire et l'atelier. Le détenu y séjourne 22 heures sur 24 et doit y accomplir les actes ordinaires de la vie. » L'aménagement et les proportions de la cellule exercent une influence décisive sur la santé physique et morale des prisonniers, en même temps que sur la discipline et les conditions du travail.

Les cellules du pénitencier de Nuremberg mesurent 4^m,03 de long, 2^m,34 de large et 3^m,06 de haut. Elles cubent 23 mètres avec la légère cavité de la voûte et l'espace occupé par les latrines. La profession du détenu doit être prise en sérieuse considération pour la détermination des proportions d'une cellule. L'établi du menuisier réduit l'espace libre à 6 mètres cubes; le métier du tisseur n'en laisse que de 4 à 5.

Le sol de la cellule est carrelé. Les carreaux, d'argile cuite, offrent de la résistance, ne permettent pas à l'humidité de pénétrer, ne font pas de poussière et se conservent. Le prix du carrelage s'est élevé à 35 marcs, 70 pfs, par cellule, sans compter les frais de la pose.

Les portes sont hautes de 1^m,88, larges de 0^m,75. On a employé avec un égal succès, pour le manteau, dans trois ailes, le granit et, dans la quatrième, le grès. Elles s'ouvrent à l'intérieur et sont revêtues de bois de chêne, du côté de la cellule,

et de bois tendre, du côté du corridor. Les revêtements adhèrent à l'aide de vis en bois.

Les guichets pratiqués dans les portes pour l'introduction des aliments sont longs de 0^m,30 et larges de 0^m,26. Le pêne de leur serrure sort de bas en haut. On reconnaîtra avec le temps, fait observer M. Streng, l'utilité de substituer à cette serrure un solide verrou de fer. Les judas ont un petit grillage, à l'intérieur. Les cellules sont fermées à double tour par une serrure de système français à loquet. Le prix d'une porte a été, tout compris, de 42 marcs 85 pfs.

La fenêtre se trouve à 1^m,90 au-dessus du sol. Elle est haute de 0^m,75 c. et large d'un mètre. La moitié inférieure est fixe; l'autre peut être ouverte au moyen d'une barre de bois et rabattue, à l'intérieur de la cellule, en partie ou tout à fait, de manière à reposer horizontalement sur un appui en fer. Le châssis est de fonte; la monture, de fer forgé. Les châssis ont coûté, avec la pose, 14 marcs 57 pfs. Les fenêtres sont munies d'un grillage en fer forgé, qui se compose de six barreaux perpendiculaires et d'un barreau horizontal; le poids est de 27 kil. 50, et le prix s'est élevé à 14 marcs 48 pfs le quintal.

Les fenêtres, du côté du sud, sont garnies de rideaux de cotonnade d'un vert sombre. Les plafonds des cellules sont blancs, les murs d'un jaune pâle. Depuis quelques années, on a préféré à cette dernière couleur le vert pâle et le gris clair, qui ont été signalés par les détenus comme plus favorables à la vue. Les manteaux de pierre des portes sont revêtus d'une couche de peinture à l'huile d'un gris clair.

Les cellules sont pourvues de sonneries électriques. Mises en mouvement par la pression, elles font s'abattre de la paroi extérieure du mur qui regarde le corridor, un numéro indicateur en fer blanc. Les batteries sont contenues dans des caisses fermées et placées dans chacune des ailes. L'appareil a coûté 3,652 marcs. Il s'est mal conservé, et, bien qu'il ait exigé des réparations fréquentes et onéreuses, il est rare qu'il fonctionne régulièrement.

(A suivre.)

P. LE CARPENTIER,

Substitut du Procureur de la République à Fougères.

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — FRANCE. — 1^o Société de patronage des libérés du département de la Dordogne. — 2^o Société d'éducation et de patronage des enfants protestants insoumis. — 3^o Société de patronage de Reims.
ÉTRANGER. — 1^o Les Écoles industrielles autorisées en Angleterre. — 2^o Maison de correction de Détroit. — 3^o Union des Écoles du dimanche du Maryland. — 4^o Société de patronage du Maryland.

FRANCE

I

Société de patronage des libérés du département de la Dordogne (1).

La quatrième réunion générale des membres de la Société de patronage des condamnés libérés de la Dordogne a eu lieu le 15 juin 1882 à 1 heure de l'après-midi, à l'hôtel de la préfecture, sous la présidence de M. Catusse, préfet, président d'honneur.

M. Bère, ingénieur en chef des mines, président, a rendu compte des travaux de l'œuvre dans le discours suivant que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

« MESSIEURS,

» Il ne nous a pas été possible, l'an dernier, de vous rendre compte de nos travaux, et nous avons ainsi le devoir de vous

(1) Voir le *Bulletin* de février 1881.